

LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME ET POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

SEPT AXES POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'INCLUSION NUMÉRIQUE

Le 17 septembre 2020, la mission d'information « Lutte contre l'illectronisme et pour l'inclusion numérique », présidée par Jean-Marie MIZZON (Moselle - Union Centriste) et dont le rapporteur est Raymond VALL (Gers - Rassemblement Démocratique et Social Européen), rend publiques ses propositions pour une politique ambitieuse d'inclusion numérique.

AXE 1

Chiffres & constats

- 14 millions de Français ne maîtrisent pas le numérique
- La France occupe la 15^e place sur 27 pays de l'Union européenne dans le classement de l'indice relatif à l'économie et à la société numérique en 2019
- Pendant le confinement, 5 millions de salariés en télétravail en difficulté numérique et 5 fois plus de connexions Internet (200 millions) dans l'Éducation nationale

RECOMMANDATION

Évaluer plus finement l'exclusion numérique, notamment en renouvelant régulièrement l'enquête de l'Insee et en exploitant l'expérience du confinement pour analyser les usages du numérique pendant cette période



AXE 2

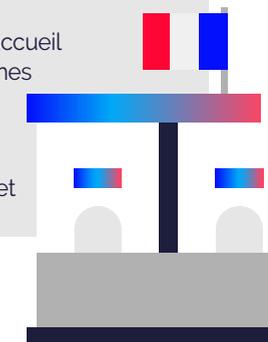
Chiffres & constats

- D'ici mai 2022, 100 % des 250 démarches les plus utilisées par les citoyens dématérialisées
- Seuls 13% de sites publics en ligne sont accessibles aux personnes en situation de handicap
- 3 Français sur 5 se disent incapables de réaliser des démarches administratives en ligne

RECOMMANDATION

Passer d'une logique 100 % dématérialisation à une logique 100 % accessible, via notamment :

- la faculté d'un accès physique et/ou d'un accueil téléphonique pour l'ensemble des démarches dématérialisées des services publics
- un droit à l'erreur reconnu dans toute démarche numérique
- une accessibilité plus large des sites internet



AXE 3

Chiffres & constats

« Un plan d'inclusion numérique qui toucherait un tiers de la population cible sur dix ans, soit de l'ordre de 4,7 millions de personnes éloignées du numérique, pourrait représenter un gain de 1,6 milliard d'euros par an en moyenne sur cette période » (France Stratégie)

RECOMMANDATION

Consacrer d'ici 2022 un milliard d'euros au financement de l'inclusion numérique, et permettre ainsi de couvrir l'ensemble du territoire avec le dispositif "pass numérique"



LUTTE CONTRE L'ILLECTRONISME ET POUR L'INCLUSION NUMÉRIQUE

SEPT AXES POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE D'INCLUSION NUMÉRIQUE



AXE 4

Constat

Dans certains territoires, **le manque de médiateurs** capables d'accompagner les personnes vers l'autonomie numérique est criant.

RECOMMANDATION

Repenser l'offre et l'architecture de la médiation numérique :

- mobilisation et formation des agents publics et travailleurs sociaux pour repérer les fragilités numériques des Français
- une bannière unique pour toutes les offres de médiations
- professionnalisation du métier de médiateur numérique
- lancement d'un plan national de formation de médiateurs numériques et création d'un bac pro dédié

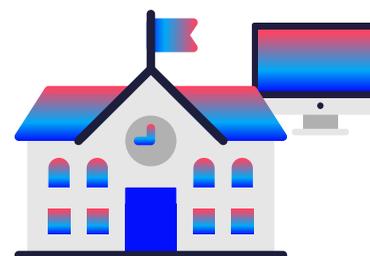
AXE 5

Chiffres & constats

59 % de l'exclusion matérielle du numérique s'explique par des raisons de coût

RECOMMANDATION

Combattre plus efficacement l'exclusion par le coût, angle mort de la stratégie nationale pour un numérique inclusif avec la mise en place d'un « chèque équipement » pour les ménages à bas revenus, dont la remise est conditionnée à la participation à une formation financée par le pass. Etendre le droit à la connexion à Internet, expérimenté depuis 2017 dans trois départements, à tout le territoire



AXE 6

Chiffres & constats :

- **25 % des enseignants de moins de 30 ans** déclarent ne pas avoir bénéficié de formations au numérique éducatif au cours de leur formation initiale
- **35 % de ces enseignants** utiliseraient davantage le numérique s'ils étaient mieux formés à l'utilisation pédagogique des outils, et **24 %** s'ils disposaient d'une meilleure maîtrise dans le domaine numérique.

RECOMMANDATION

Construire une « Éducation nationale 2.0 » qui doit être le fer de lance de la lutte contre l'illectronisme. La formation à l'utilisation des outils numériques pédagogiques doit notamment être obligatoire pour l'ensemble des enseignants des premier et second degrés, ainsi qu'aux enseignants des universités

AXE 7

Constat

Aider les entreprises à se numériser par l'achat d'équipements ne doit pas conduire à oublier la formation au numérique de leurs salariés.

RECOMMANDATION

Le plan de relance doit prendre en compte le fait que les salariés des TPE-PME, les commerçants, artisans et auto-entrepreneurs demeurent exclus des dispositifs de formation alors qu'ils sont les premiers à souffrir de leur manque de compétences numériques.

